



Stratégie des partenariats de **LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE**

FAITS SAILLANTS

DÉNOMBREMENT PONCTUEL COORDONNÉ
DE L'ITINÉRANCE DANS LES
COLLECTIVITÉS CANADIENNES DE 2016



**Dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance
dans les collectivités canadiennes de 2016**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
publiccentre.edsc.gc.ca.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts
(gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC,
fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY)
auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez
un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em12-25/1-2016F-PDF

ISSN : 978-0-660-07167-1

EDSC

N° de cat. : SSD-177-01-17F

Table des matières

INTRODUCTION	1
Remerciements	2
CONTEXTE	3
Une approche commune	5
MISE EN ŒUVRE DU DÉNOMBREMENT PONCTUEL COORDONNÉ DE 2016	7
Préparation du dénombrement	7
Lancement du dénombrement	8
QUI A ÉTÉ INCLUS DANS LE DÉNOMBREMENT COORDONNÉ?	9
Combien de personnes ont été identifiées comme vivant en situation d'itinérance durant le dénombrement ponctuel?	10
Combien de personnes ont participé au sondage?	11
L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE	12
Itinérance chronique et épisodique	12
Personnes n'utilisant pas le réseau de refuges	14
Nouvellement arrivés dans la collectivité (au cours de la dernière année)	15
SEXE ET ÂGE	16
Âge et raisons de la perte du logement	18
POPULATIONS	19
Jeunes sans abri	19
Itinérance familiale	21
Identité autochtone et itinérance	22
Vétérans de l'armée ou de la GRC	24
Nouveaux arrivants (nouveaux immigrants et réfugiés)	25
CONCLUSIONS	26
Populations	26
Le prochain dénombrement coordonné : 2018	27

INTRODUCTION

Le présent rapport fournit un premier aperçu des principales conclusions du dénombrement ponctuel coordonné de 2016. Ces conclusions incluent des données démographiques de base sur les participants au sondage, leurs expériences vécues, leurs sources de revenus et les raisons pour lesquelles ils ont perdu leurs logements.

Elles proviennent de sondages effectués dans les trente-deux collectivités participantes, qui comprennent des collectivités urbaines de grande et de petite taille, ainsi que des collectivités relativement rurales et éloignées.

En juin 2016, le gouvernement du Canada a annoncé la tenue d'un deuxième dénombrement aux mois de mars et d'avril 2018. Les résultats de ce deuxième dénombrement seront comparés à ceux du dénombrement de 2016. Cette comparaison aidera les collectivités à comprendre l'évolution des populations sans abri au fil du temps.

À mesure que le nombre de collectivités qui participent aux dénombrements coordonnés augmente, les conclusions du dénombrement ponctuel coordonné pourront aider à véritablement comprendre, à l'échelle du Canada, le phénomène d'itinérance.

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par le Dr Patrick Hunter, analyste des politiques à Emploi et Développement social Canada. Il contient les travaux effectués par le groupe de mise en œuvre du dénombrement ponctuel, le groupe de travail national sur le dénombrement ponctuel, et les trentedeux collectivités qui ont participé au dénombrement de 2016 :

OUEST	ONTARIO	EST
Colombie-Britannique ■ Victoria ■ Nanaïmo ■ Nelson ■ Kelowna ■ Prince George ■ Comox Yukon ■ Whitehorse Saskatchewan ■ Regina ■ Prince Albert Manitoba ■ Brandon ■ Thompson	Ontario ■ Brantford ■ Guelph et comté de Wellington ■ Halton ■ Hamilton ■ Kingston ■ London ■ Nipissing/North Bay ■ Peterborough ■ Sault Ste. Marie ■ St. Catharines/Niagara/Thorold ■ Thunder Bay ■ Windsor ■ Région de York	Nouveau-Brunswick ■ Fredericton ■ Moncton ■ Saint John ■ Bathurst Nouvelle-Écosse ■ Halifax ■ Cape Breton Île-du-Prince-Édouard ■ Charlottetown ■ Summerside

CONTEXTE

Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2016, le gouvernement du Canada a fourni un soutien à trente-deux collectivités du pays qui ont participé à un dénombrement coordonné des populations sans abri dans leurs territoires respectifs. Ces collectivités ont appliqué la méthode du dénombrement ponctuel (décrite ci-dessous) pour mieux comprendre la nature et l'ampleur de l'itinérance dans leurs territoires.

Certaines collectivités canadiennes effectuent le dénombrement des personnes sans abri depuis plus de dix ans. Toutefois, ces dénombrements se font selon des méthodes différentes et à des moments différents au cours de l'année. Le dénombrement coordonné de 2016 est la première occasion à laquelle des collectivités provinciales et territoriales canadiennes ont appliqué une seule et même méthode pour le dénombrement des personnes sans abri. Cette méthode a été développée par un groupe de travail national qui comprend des experts provenant de collectivités qui ont l'expérience des dénombrements.

QU'EST-CE QU'UN DÉNOMBREMENT PONCTUEL?

Un dénombrement ponctuel est un portrait de l'itinérance, dressé en une seule journée dans les refuges et les rues d'une collectivité. Il estime, l'espace d'une journée, le nombre de personnes sans abri qui occupent des refuges d'urgence, des logements de transition, et des lieux extérieurs. Il peut aussi inclure des personnes qui se trouvent dans des établissements de santé ou des centres correctionnels—comme des hôpitaux, des centres de désintoxication, des centres de détention ou des prisons—qui n'ont nulle part où aller à leur sortie.

Le dénombrement ponctuel n'est pas seulement un dénombrement. Il inclut des questions de sondage qui visent à recueillir des renseignements pour mieux comprendre les personnes vivant en situation d'itinérance. Ces renseignements permettent de déterminer les interventions nécessaires pour que les personnes sans abri passent de leur situation d'itinérance à un domicile fixe.

Les dénombrements ponctuels peuvent être répétés au fil des ans, pour évaluer les progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance, pour surveiller l'évolution démographique des personnes sans abri, et faire le suivi des besoins dans ce domaine, besoins qui sont en évolution constante, de manière à mieux attribuer les ressources.

Limites du dénombrement ponctuel

Le dénombrement ponctuel ne recense pas toutes les personnes sans abri dans la collectivité au cours d'une période donnée. En effet, il arrive souvent que les personnes sans abri sortent de l'itinérance et y retombent de manière cyclique. Ainsi, il se peut qu'une personne ne soit pas sans abri le jour du dénombrement, mais qu'elle l'ait été le jour d'avant, ou qu'elle le devienne le jour d'après. Par ailleurs, le dénombrement ne permet pas de joindre toutes les personnes en situation d'itinérance « cachée », c'est-à-dire qui logent temporairement chez des amis ou de la famille sans avoir un domicile à elles.

Pour toutes ces raisons, le dénombrement ponctuel doit être complété par d'autres méthodes de collecte de renseignements, comme les calculs de la prévalence au cours d'une période donnée, qui recueillent des données administratives sur une période d'une année, ou la création d'une liste nominative, c'est-à-dire un répertoire en temps réel des individus qui tombent en situation d'itinérance et en ressortent dans une collectivité donnée.

Une approche commune

L'approche appliquée pour le dénombrement coordonné de 2016 a été conçue de manière à ce que toutes les collectivités disposent d'une référence commune permettant à chacune d'évaluer l'itinérance à l'échelle locale. Cette approche englobait une définition des *populations de base touchées par l'itinérance*, des *questions de base pour la sélection et le sondage*, et la *méthode fondamentale d'énumération*. Elle a permis d'agréger en un seul tableau les résultats des différentes collectivités, et donc de mieux comprendre le phénomène d'itinérance dans le pays et les actions nécessaires pour l'éradiquer.

Les collectivités peuvent mettre à profit cette approche de base pour mieux concrétiser leurs priorités. Celles-ci pourraient être, par exemple, l'inclusion d'autres populations dans l'effectif des personnes sans abri (p. ex., population carcérale sans domicile fixe). Il pourrait aussi s'agir d'ajouter des questions de sondage qui permettent de répondre à des besoins locaux en renseignement. À titre d'exemple, plusieurs collectivités ont organisé ensemble un dénombrement ponctuel et une **semaine d'enregistrement**, qui a vu la création d'une liste nominative des personnes touchées par l'itinérance, et la réalisation d'interventions de logement.

Populations de base : qui a fait l'objet du sondage?

Les populations de base recensées dans le dénombrement ponctuel comprenaient les personnes qui dormaient dans des lieux extérieurs (ruelles, parcs, espaces publics, bâtiments abandonnés, véhicules, etc.), des refuges d'urgence, des refuges d'hiver, des installations de transition et des refuges pour femmes victimes de violence.

Certaines collectivités ont également pu recenser des personnes qui se trouvaient dans des établissements de santé ou des établissements correctionnels (p. ex., hôpitaux, centres de désintoxication, prisons, centres de détention). Plusieurs collectivités ont également décidé de recenser les personnes touchées par l'itinérance cachée (c'est-à-dire qui logent chez autrui parce qu'elles n'ont pas de domicile à elles). Dans la plupart des cas, la rencontre avec ces personnes s'est faite à l'extérieur, dans des lieux de services ou lors d'événements spéciaux pour les personnes sans abri, dont le but est d'attirer ces personnes et de leur parler.

Questions de base : quelles questions ont été posées?

Des *questions de base* étaient posées pour savoir :

- si les répondants avaient un domicile fixe
- où les répondants allaient passer la nuit du dénombrement
- si les répondants étaient touché par l'itinérance familiale
- l'âge des répondants
- le sexe auquel s'identifiaient les répondants
- si les répondants s'identifiaient comme autochtones
- si les répondants ont fait partie des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada
- si les répondants sont arrivés au Canada en tant qu'immigrants ou réfugiés au cours des cinq dernières années
- si les répondants sont arrivés dans la collectivité en question au cours de la dernière année
- le temps que les répondants ont passé en situation d'itinérance au cours de la dernière année
- le nombre de fois où les répondants se sont retrouvés sans abri au cours de la dernière année
- si les répondants ont eu recours à un refuge au cours de la dernière année
- les raisons pour lesquelles les répondant ont perdu leur dernier domicile fixe
- les sources de revenus des répondants

La liste complète des questions de base posées en 2016 et des réponses possibles se trouve dans le [**Guide sur les dénombrements ponctuels au Canada de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.**](#)

MISE EN ŒUVRE DU DÉNOMBREMENT PONCTUEL COORDONNÉ DE 2016

Préparation du dénombrement

Ce dénombrement a constitué le premier dénombrement pour vingt-huit des trente-deux collectivités concernées. Dans les mois précédant le dénombrement, des lignes directrices et des outils à l'attention des collectivités ont été développés, avec le soutien de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement du Canada (SPLI). Mentionnons notamment :

- Le **Guide sur les dénombremments ponctuels au Canada de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance** – Ce guide contenait la méthode fondamentale à employer dans le dénombrement, les questions de base, les lignes directrices et des conseils sur la planification d'un dénombrement. Il a été conçu en appui au dénombrement coordonné, mais il peut servir de guide à n'importe quelle collectivité qui souhaite réaliser un dénombrement ponctuel.
- La **trousse d'outils sur les dénombremments ponctuels** – Cette trousse a été élaborée par l'Observatoire canadien sur l'itinérance, avec l'appui de la SPLI. Riche en astuces et en outils pratiques, elle pouvait être téléchargée et adaptée par les collectivités participantes.
- Séances de formation des coordonnateurs du dénombrement ponctuel – Les collectivités participantes ont bénéficié d'un atelier de formation sur la planification et la réalisation d'un dénombrement. L'atelier comportait des simulations, ainsi que des séances de questions-réponses. Les participants à l'atelier ont bénéficié de l'expérience d'experts dont les collectivités avaient déjà réalisé des dénombremments ponctuels.
- La section du dénombrement ponctuel sur l'**Espace de travail communautaire sur l'itinérance** – Afin de favoriser la collaboration et la mise en commun des connaissances entre les collectivités, la SPLI a appuyé l'élaboration d'une section du dénombrement ponctuel sur l'Espace de travail, un espace de collaboration en ligne où les praticiens et les experts peuvent mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources.

Lancement du dénombrement

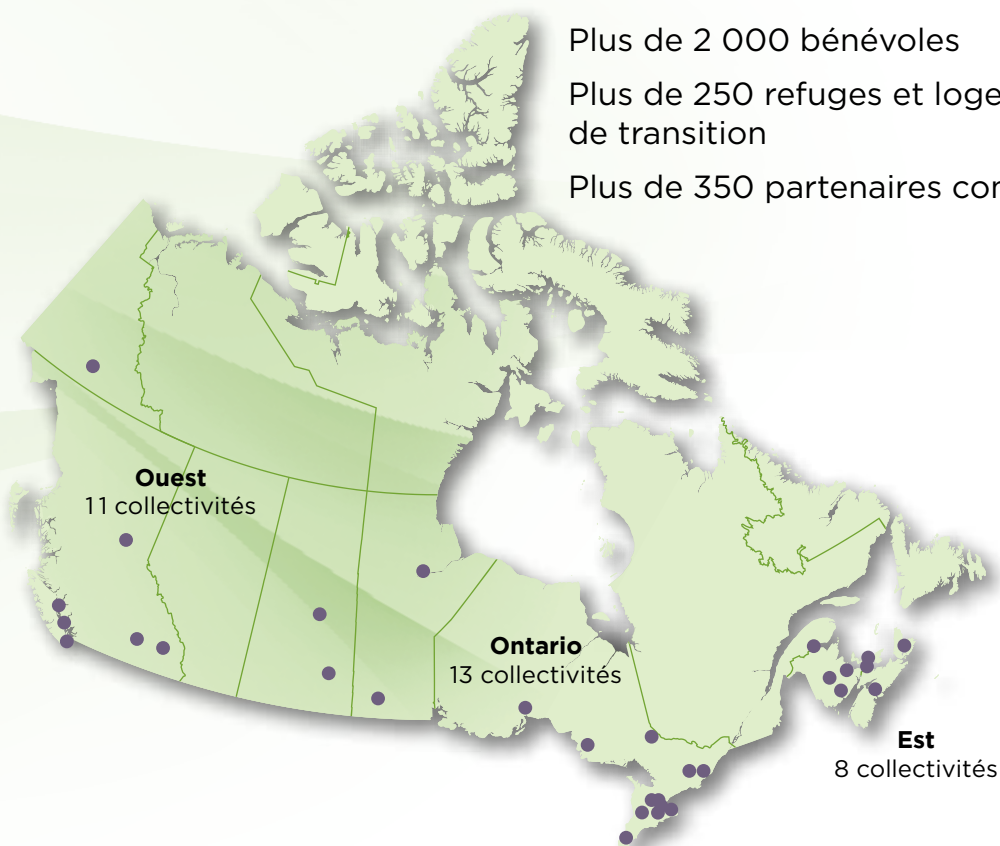
Les dénombrements ponctuels ont eu lieu dans différentes collectivités du Canada entre le 16 janvier et le 25 avril 2016, la plupart d'entre eux entre la fin février et la mi-avril.

32 Collectivités participantes

Plus de 2 000 bénévoles

Plus de 250 refuges et logements de transition

Plus de 350 partenaires communautaires



QUI A ÉTÉ INCLUS DANS LE DÉNOMBREMENT COORDONNÉ?

Aux fins du dénombrement ponctuel de 2016, l'itinérance a été définie par l'endroit où les personnes sans abri avaient passé la nuit. Les *populations de base* incluses par toutes les collectivités participantes comprenaient les personnes qui ne séjournent pas dans des refuges ainsi que les personnes qui séjournent dans des refuges ou dans des logements de transition. Les collectivités pouvaient aussi choisir d'inclure les personnes vivant en situation d'itinérance dans les systèmes de santé et correctionnel ainsi que les personnes vivant en situation d'itinérance « cachée ».

Populations incluses dans le dénombrement ponctuel

Lieux extérieurs (de base)

Dormir dans des conditions pénibles dans la rue, des parcs, des camps, des véhicules ou des bâtiments abandonnés.

Dans les refuges (de base)

Vivre dans des refuges d'urgence, refuges pour femmes victimes de violence, ou bénéficiant de bons d'hôtel au lieu d'avoir un lit de refuge.

De transition (de base)

Vivre dans des établissements de transition avec de plus longs séjours que les refuges, mais ne constituent pas un domicile fixe.

Systèmes (optionnel)

Correctionnels : prisons, centres de détention sans adresse fixe.
Santé : hôpitaux, centres de désintoxication, autres établissements de traitement sans adresse fixe.

Itinérance cachée (optionnel)

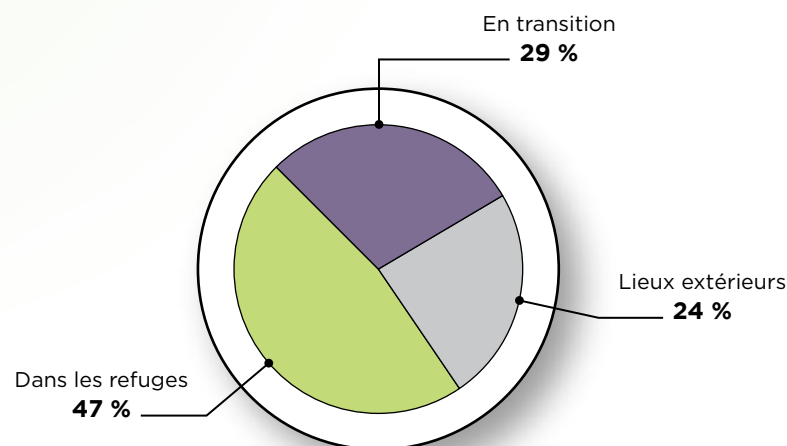
Vivre avec autrui, car la personne en question ne possède pas de domicile fixe à elle.

Combien de personnes ont été identifiées comme vivant en situation d'itinérance durant le dénombrement ponctuel?

Au sein des 32 collectivités participantes, 5 954 personnes ont été identifiées comme vivant en situation d'itinérance et faisant partie des populations de base (c'est-à-dire vivant dans des refuges d'urgence, des logements de transition et dans la rue). Entre les collectivités, les nombres variaient de 12 à 1 201 personnes. On a recensé, au total, 1 417 personnes (24 %) vivant dans des lieux à l'extérieur des refuges, 2 832 personnes (47 %) vivant dans des refuges et 1 705 personnes (29 %) vivant dans des logements de transition.

On a recensé 245 autres personnes vivant une situation d'itinérance qui ne savaient pas où passer la nuit. De nombreuses collectivités ont aussi inclus d'autres populations dans leur dénombrement. Dans 17 collectivités, 478 personnes recensées n'avaient pas d'adresse fixe et dormaient dans les établissements de santé et correctionnel.

Recensement par population



Combien de personnes ont participé au sondage?

Le sondage a été mené auprès de 4 579 personnes vivant en situation d'itinérance au sein de 32 collectivités. Ce nombre comprend 3 543 personnes faisant partie des *populations de base*. Il comprend également 1 036 personnes qui ignoraient où elles allaient passer la nuit, les personnes sondées dans les systèmes de santé et correctionnel et les personnes vivant en situation d'itinérance « cachée ».

SITUATION D'ITINÉRANCE « CACHÉE »

Ce ne sont pas toutes les personnes sans abri qui séjournent dans un refuge ou vivent dans la rue. Plusieurs vivent dans une situation précaire chez des amis ou des parents pour une durée temporaire. Puisque ces personnes n'ont pas tendance à utiliser les systèmes de services à l'itinérance, on dit d'elles qu'elles vivent en situation d'itinérance « cachée ».

Étant donné que les personnes vivant en situation d'itinérance « cachée » séjournent dans des résidences, il est impossible de déterminer leur nombre dans le contexte d'un dénombrement ponctuel. Il aurait peut-être été possible de rencontrer et de sonder un certain nombre de ces personnes le soir du dénombrement, mais ce nombre n'aurait probablement représenté qu'une fraction de la population totale de personnes vivant en situation d'itinérance « cachée ». Dans les collectivités ayant inclus les personnes vivant en situation d'itinérance « cachée » dans leur dénombrement ponctuel, celles-ci représentaient de 1,1 % à 49,8 % des personnes sondées, et les proportions étaient plus élevées dans les collectivités ayant tenu un événement spécial pour les personnes sans abri pour joindre les personnes touchées par l'itinérance. Dans certains cas, les événements spéciaux pour les personnes sans abri étaient aussi simples qu'un repas communautaire, alors que, dans d'autres cas, ils comprenaient une gamme de services, de la coupe de cheveux aux centres de distribution de vêtements en passant par des ateliers sur la rédaction de curriculum vitae.

Un dénombrement ponctuel peut aider à mieux comprendre qui sont les personnes vivant en situation d'itinérance « cachée » et quels sont les services dont elles besoin.

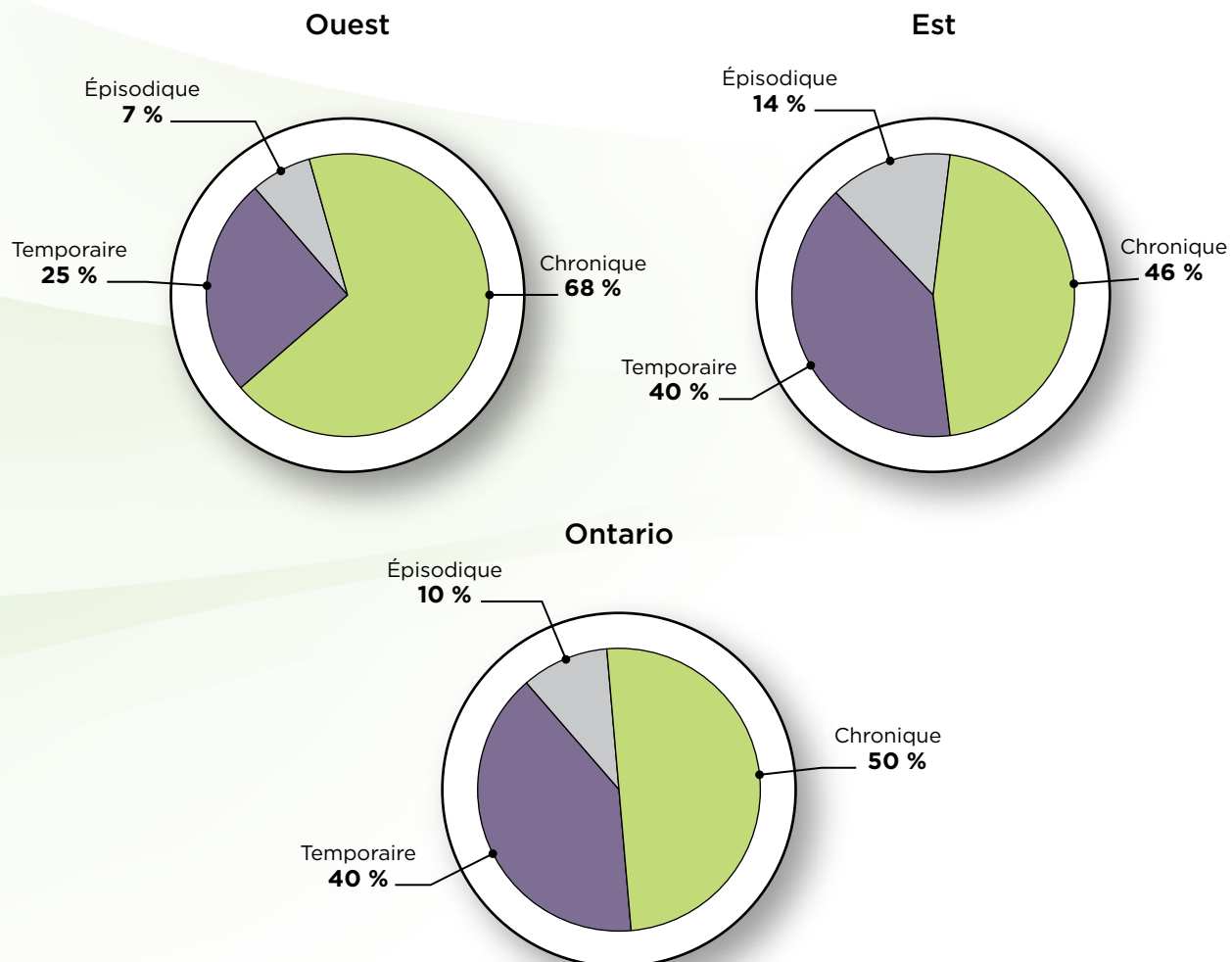
L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE

Itinérance chronique et épisodique

Le sondage réalisé aux fins du dénombrement ponctuel de 2016 avait pour but de déterminer le nombre de personnes vivant une situation d'itinérance *chronique* ou *épisodique*. Les répondants devaient estimer la période pendant laquelle ils avaient vécu une situation d'itinérance au cours de la dernière année et combien de fois ils avaient vécu une telle situation. Aux fins du dénombrement, l'*itinérance chronique* a été définie par une situation d'itinérance ayant duré 6 mois ou plus, tandis que l'*itinérance épisodique* a été définie par une situation d'itinérance de 3 épisodes ou plus ayant duré moins de 6 mois. L'*itinérance temporaire* a, quant à elle, été définie par une situation d'itinérance de moins de 3 épisodes ayant duré moins de 6 mois au cours de la dernière année.

Selon ces définitions, 56,7 % des répondants vivaient une situation d'itinérance *chronique* et 9,0 %, une situation d'itinérance *épisodique*. Les autres répondants étaient récemment devenus sans abri ou avaient connu un ou deux épisodes plus courts d'itinérance. Les taux d'itinérance chronique différaient selon la collectivité, variant de 25,0 % à 91,7 %, les taux plus élevés ayant été notés dans les collectivités de l'Ouest et du Nord plutôt que dans les collectivités de l'Ontario et de l'Est.

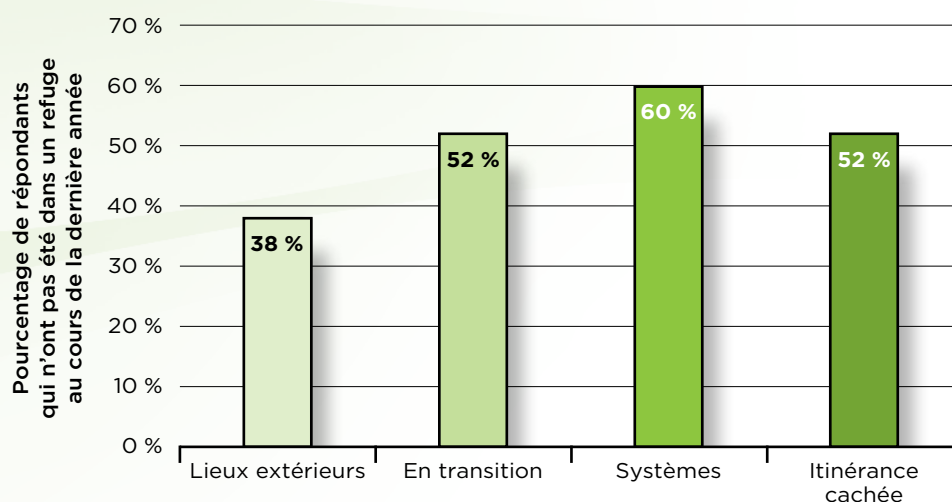
Itinérance chronique et épisodique par région



Personnes n'utilisant pas le réseau de refuges

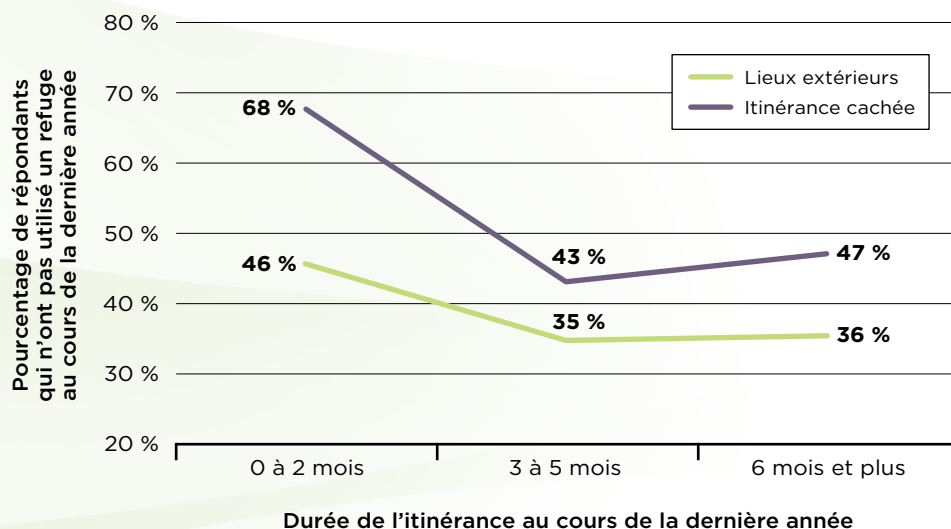
Un dénombrement ponctuel peut également indiquer la proportion de la population itinérante qui n'utilise pas le système de refuges. Plus d'un quart des répondants ont indiqué qu'ils n'ont pas utilisé un refuge au cours de la dernière année. Bon nombre d'entre eux n'avaient pas séjourné dans un refuge, avaient séjourné dans un logement de transition ou dans un système de santé ou correctionnel ou encore avaient vécu en situation d'itinérance « cachée » le soir du dénombrement.

Personnes n'utilisant pas les refuges par emplacement



Les répondants ayant connu de plus longues périodes d'itinérance étaient plus susceptibles d'avoir utilisé un refuge. Il est particulièrement important de déterminer le nombre de personnes connaissant de longues périodes d'itinérance qui vivent dans la rue ou qui vivent en situation d'itinérance « cachée ». Ces personnes peuvent ou non avoir recours aux systèmes de soutien offerts aux personnes sans abri et ont tendance à être plus difficiles à joindre. Parmi les répondants en situation d'itinérance pendant six mois ou plus, 36 % de ceux ayant séjourné dans des endroits autres que des refuges et 47 % de ceux en situation d'itinérance cachée n'avaient pas utilisé un refuge.

Pourcentage de personnes n'utilisant pas les refuges selon la durée de l'itinérance dans les populations séjournant dans des lieux extérieurs ou vivant en situation d'itinérance cachée

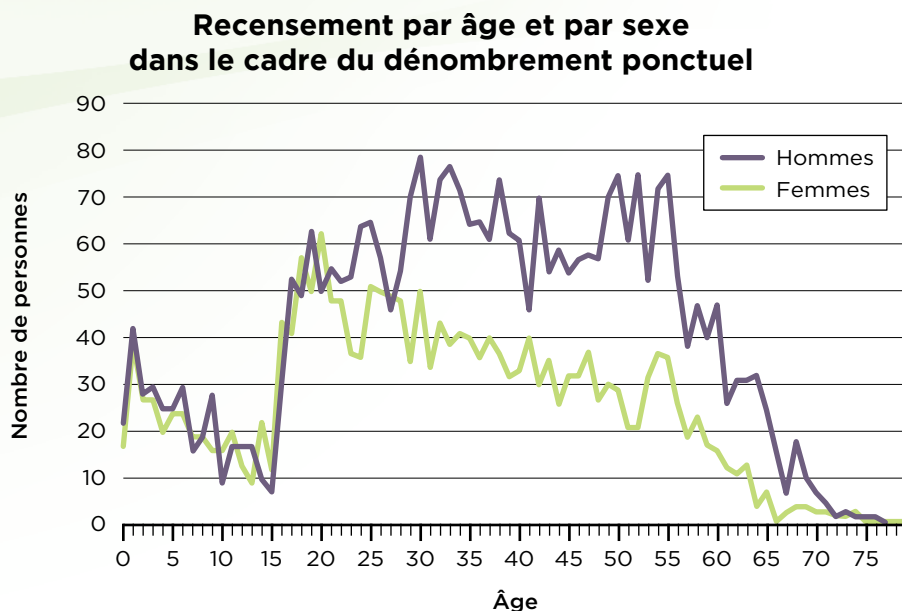


Nouvellement arrivés dans la collectivité (au cours de la dernière année)

Environ 30 % des répondants au sondage étaient arrivés dans la collectivité au cours de la dernière année. Ceux qui étaient arrivés récemment avaient tendance à être plus jeunes et étaient moins susceptibles de vivre en situation d'itinérance chronique. Aucune différence entre les groupes n'a été notée en ce qui concerne le sexe, l'identité autochtone ou le statut d'ancien combattant.

SEXE ET ÂGE

Dans le sondage réalisé aux fins du dénombrement ponctuel de 2016, les répondants devaient indiquer à quel sexe ils s'identifiaient. Plus de 60 % des répondants au sondage étaient des hommes, tandis que les femmes comptaient pour environ 40 %. Moins de 1 % des répondants ont indiqué une autre identité sexuelle¹. Comme dans le cas des conclusions des *Faits saillants de l'Étude nationale sur les refuges 2005-2014* qui ont été publiées, la plupart des répondants étaient adultes (âgés de 24 à 49 ans), bien qu'un nombre plus faible d'adultes plus âgés (âgés de 50 à 64 ans) et de jeunes non accompagnés (âgés de 14 à 24 ans) aient également participé au sondage. Très peu de répondants étaient des aînés (âgés 65 ans et plus). Certains répondants ont également indiqué avoir des enfants à charge (âgés de 0 à 16 ans) et d'autres personnes à charge plus âgées (de 17 ans et plus).



¹ Moins de 1 % des répondants au sondage ont indiqué être transgenres ou ont fourni une autre réponse. Puisque la question du sondage était « À quel sexe vous identifiez-vous? », il est possible que les transgenres qui s'identifient comme étant des hommes ou des femmes aient répondu « masculin » ou « féminin ». Par conséquent, il est impossible d'interpréter ce nombre comme étant le nombre total de transgenres dans la population.

On a dénombré autant d'enfants et de jeunes de sexe masculin que de sexe féminin, bien que l'on ait recensé plus d'adultes, d'adultes plus âgés et d'ainés plus jeunes de sexe masculin parmi les personnes sans abri; ces différences s'effaçaient toutefois chez les personnes qui venaient de franchir le cap des 70 ans. Cela s'explique principalement par une tendance à la baisse de l'itinérance chez les femmes à l'âge adulte. En revanche, l'itinérance était constante chez les hommes jusqu'à l'âge de 50 ans, après quoi une forte diminution était observée.

Les hommes représentaient la majorité des répondants vivant dans les endroits visés par le sondage, y compris les lieux à l'extérieur des refuges (73,7 %) et les refuges d'urgence (65,5 %), tandis que les femmes comptaient pour plus de la moitié (53,4 %) des répondants séjournant dans des logements de transition. Cela s'explique peut-être en partie par la disponibilité des refuges par rapport aux unités de logement de transition offerts aux hommes et aux femmes.

Âge et raisons de la perte du logement

Les répondants devaient indiquer la raison ayant mené à la perte de leur plus récent logement. Le tableau ci-dessous présente les cinq raisons les plus fréquemment mentionnées par chaque groupe d'âge.

**Les cinq raisons les plus courantes
de la perte de logement par groupe d'âge**

Jeunes (14 à 24 ans)	Adultes (25 à 49 ans)	Adultes âgés (50 à 64 ans)	Aînés (65 ans et plus)
34 % Conflit avec un parent ou un tuteur	24 % Dépendance ou toxicomanie	20 % Expulsé : Incapable de payer le loyer	24 % Expulsé : Incapable de payer le loyer
18 % Dépendance ou toxicomanie	16 % Expulsé : Incapable de payer le loyer	20 % Expulsé : Raisons autres que financières	15 % Maladie ou condition médicale
12 % Expulsé : Raisons autres que financières	14 % Expulsé : Raisons autres que financières	17 % Dépendance ou toxicomanie	14 % Expulsé : Raisons autres que financières
12 % Conditions de logement dangereuses	13 % Violence conjugale	16 % Perte d'emploi	11 % Perte d'emploi
11 % Expulsé : Incapable de payer le loyer	13 % Conflit conjugal	14 % Conditions de logement dangereuses	10 % Dépendance ou toxicomanie

Certaines différences entre les groupes d'âge sont évidentes :

- La dépendance et la toxicomanie ont été mentionnées dans tous les groupes d'âge, bien que ces raisons aient été moins fréquemment évoquées par les personnes âgées.
- Les facteurs financiers, y compris l'incapacité à payer son loyer et la perte d'emploi, deviennent plus fréquents avec l'âge. Cela est peut-être attribuable aux adultes âgés qui ont perdu leur emploi et qui ont de la difficulté à se trouver un nouvel emploi.
- L'expulsion pour des raisons autres que financières est fréquemment mentionnée dans tous les groupes d'âge.
- Des facteurs interpersonnels, tels que la violence, un conflit ou les deux, ont été rapportés par les jeunes et les adultes.

POPULATIONS

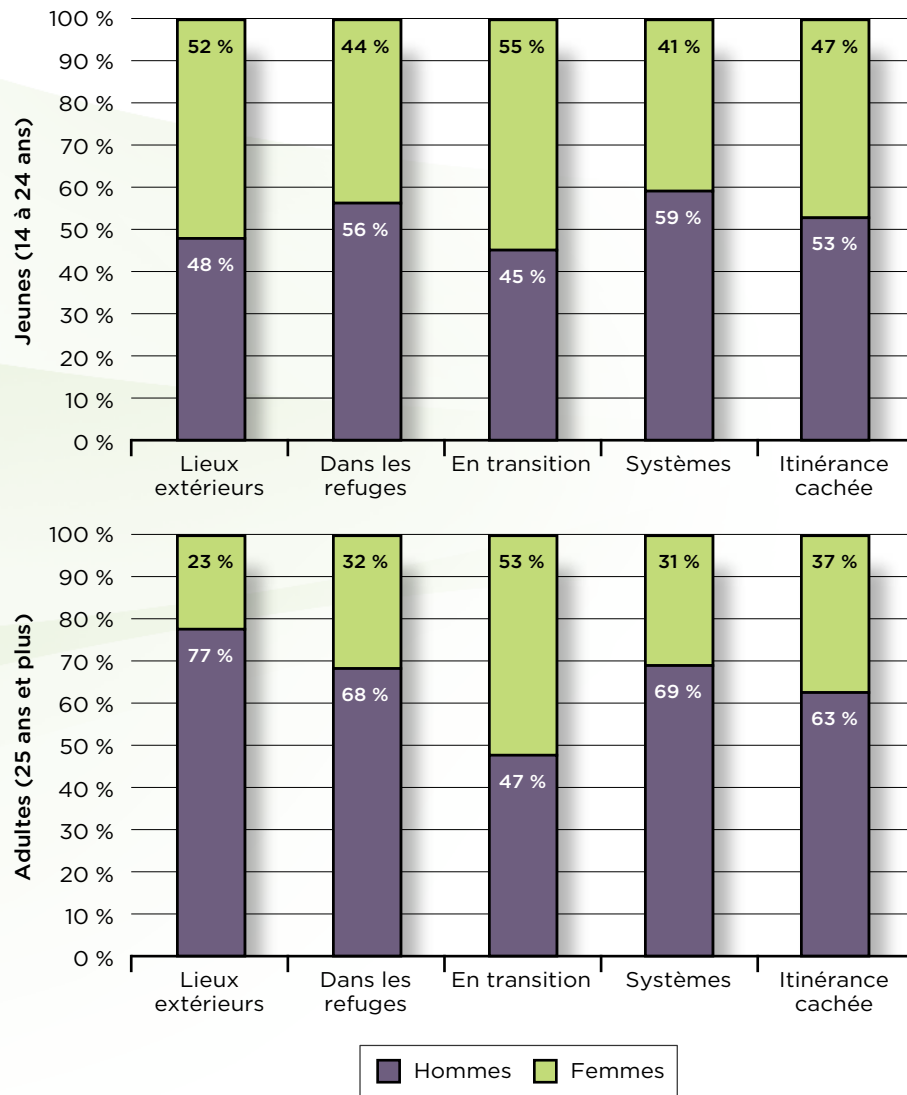
Jeunes sans abri

Une forte augmentation de l'itinérance a été constatée pour les jeunes de seize à vingt ans des deux sexes. Les jeunes hommes et les jeunes femmes étaient représentés dans les endroits où le sondage a été effectué, même si les hommes étaient un peu plus nombreux dans les refuges, les établissements de santé et les centres correctionnels.

Parmi les adultes, les femmes constituent toujours la moitié des occupants dans les établissements de transition, quoiqu'elles sont une minorité dans la plupart des autres lieux où le sondage a été effectué. Cela est particulièrement visible dans les lieux extérieurs, où la proportion des femmes tombe de 52 % parmi les jeunes à 23 % parmi les adultes.

Parmi les jeunes, plus d'un tiers (34 %) ont déclaré que la perte de leur dernier domicile fixe était due à un conflit avec les parents ou les tuteurs. La maltraitance par un parent ou un tuteur a été citée dans 7 % des cas.

Sexe par lieu et groupe d'âge



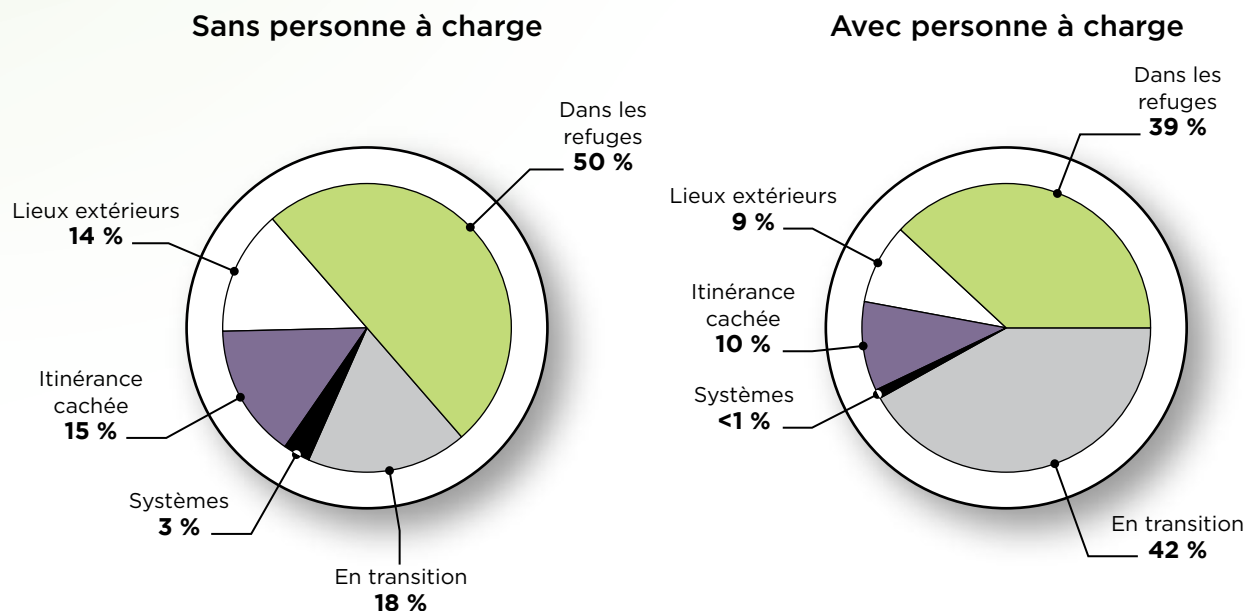
Itinérance familiale

Afin d'estimer l'ampleur de l'itinérance familiale, il a été demandé aux répondants s'ils habitaient avec quelqu'un d'autre. Au total, 14 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient accompagnés par un ou plusieurs membres de la famille. Parmi ces répondants, environ 86 % étaient des parents célibataires (principalement des femmes), 6 % étaient des couples avec personnes à charge, et 9 % des couples sans personnes à charge.

Les couples avaient en général plus de personnes à charge, une moyenne de 2,2 personnes à charge par couple, par opposition à 1,9 par parent célibataire. Les personnes à charge étaient principalement des enfants de moins de dix-sept ans (91,5 %), tout en comptant un certain nombre de jeunes et d'adultes (8,5 %).

Contrairement aux répondants sans personnes à charge, peu de familles avec personnes à charge étaient sans refuge. La majorité de ces familles ont participé au sondage dans des refuges ou des logements de transition (81 %).

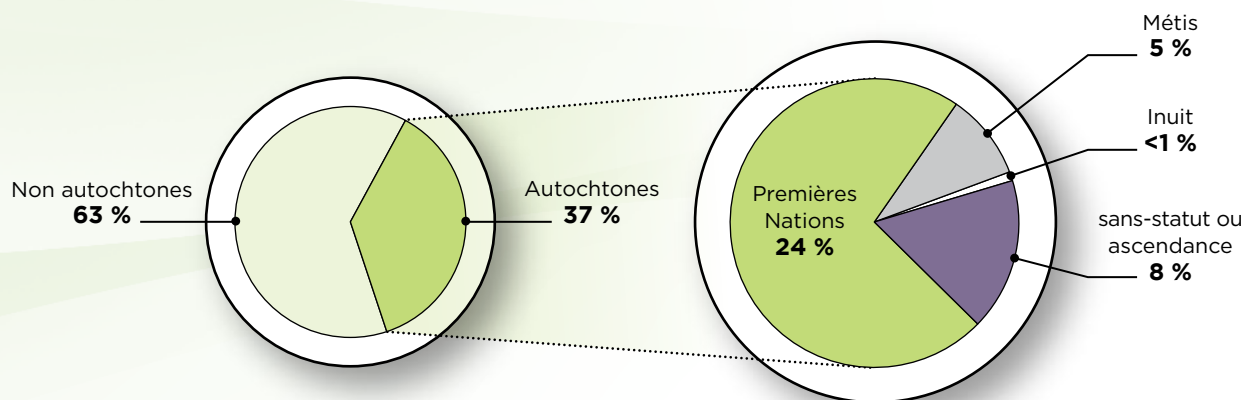
Lieux où les répondants avec et sans personne à charge passent la nuit



Identité autochtone et itinérance

Près de deux répondants sur cinq se sont déclarés autochtones (37 %). Ce pourcentage variait selon la collectivité, de 7 % à 97 %. À titre de comparaison, seulement 4 % de la population canadienne se déclarent autochtone. Cela signifie que les personnes se déclarant autochtones sont neuf fois plus susceptibles d'être touchées par l'itinérance que le reste de la population.

Pourcentage de répondants qui se déclarent autochtones

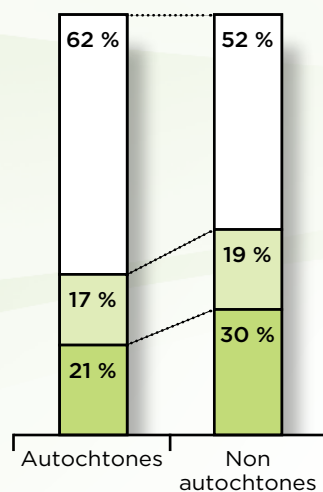


Sur le plan démographique, les répondants autochtones étaient constitués d'une plus grande proportion de jeunes et de femmes que les répondants non autochtones. Les répondants autochtones étaient également en moindre proportion dans les refuges et les établissements de transition, et en plus grande proportion à déclarer une situation d'itinérance cachée, surtout ceux qui s'identifiaient comme membres des Premières Nations.

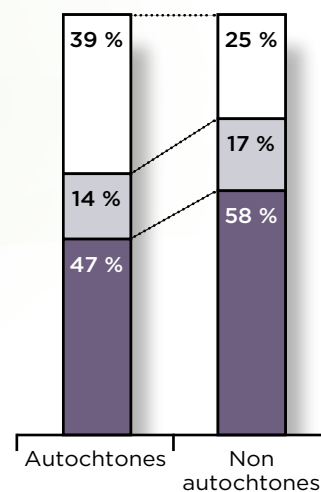
Les répondants autochtones étaient en plus grande proportion à déclarer de plus longues durées d'itinérance (six mois ou plus), et plus d'épisodes d'itinérance (trois ou plus), au cours de la dernière année. Cela était particulièrement le cas des répondants qui s'identifiaient comme membres de Premières Nations ou des Inuits.

Durée et nombre d'épisodes d'itinérance selon l'identité autochtone

Nombre de mois d'itinérance au cours de la dernière année



Nombre d'épisodes d'itinérance au cours de la dernière année

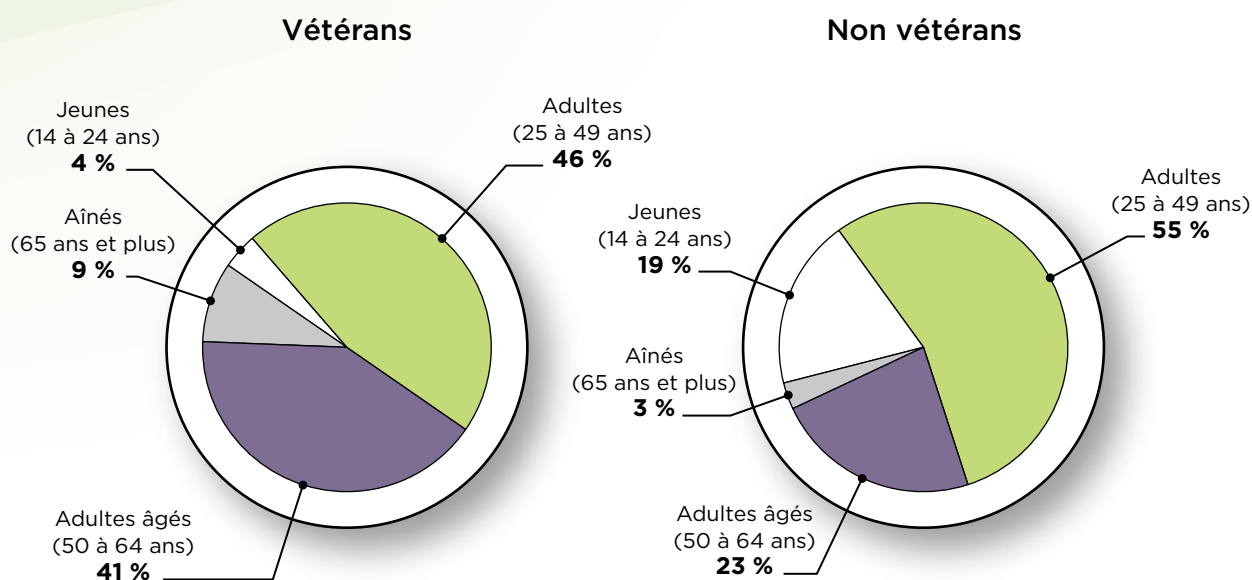


Vétérans de l'armée ou de la GRC

Près de 5 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient autrefois membres des Forces armées canadiennes, et moins de 1 % membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). La proportion des vétérans dans la population canadienne adulte est d'environ 2,4 %. Ce résultat laisse penser que les vétérans sont environ deux fois plus susceptibles d'être touchés par l'itinérance que les non vétérans. Le pourcentage de répondants qui se sont déclarés vétérans variait d'une collectivité à l'autre, allant de 0 % à 13 %.

La proportion d'hommes et de personnes âgées était plus grande chez les vétérans que chez les non vétérans. Les vétérans s'étaient rendus en plus grande proportion dans un refuge au cours des douze derniers mois, et déclaraient en plus grande proportion souffrir d'itinérance chronique dans toutes les catégories d'âge.

Âge selon le statut (vétéran ou non)



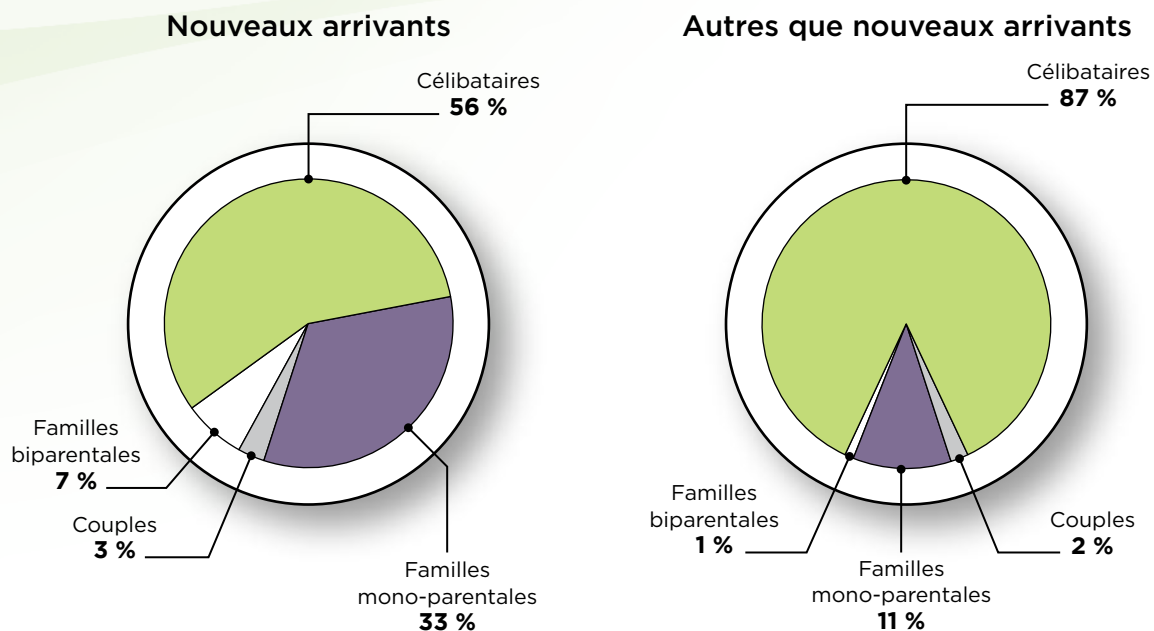
Les hommes vétérans étaient en plus grande proportion dans les lieux extérieurs et les refuges d'urgence que les hommes non vétérans, et en moindre proportion dans les établissements de transition ou en situation d'itinérance cachée. Peu de femmes vétérans ont été comptées. Les femmes vétérans étaient dans les refuges en plus grande proportion que les femmes non vétérans, et en moindre proportion dans les établissements de transition.

Nouveaux arrivants (nouveaux immigrants et réfugiés)

Quatre pour cent (4 %) des répondants ont indiqué qu'ils étaient des réfugiés ou des immigrants arrivés au Canada au cours des cinq dernières années (2011-2016). Leur proportion a varié de 0 % à 16 %, selon la collectivité participante. Cette proportion est similaire à celle des nouveaux venus dans la population générale.

Les nouveaux arrivants étaient, en pourcentage, deux fois plus nombreux dans les établissements de transition que le reste de la population (45 % par rapport à 19 %). Aucune différence démographique notable n'a été relevée entre ces groupes, quoique les nouveaux arrivants déclaraient en plus grande proportion être sans abri avec une personne à charge (40 % par rapport à 13 %).

Composition des familles par situation (nouveaux arrivants ou non)



À la question de savoir ce qui les a fait perdre leur dernier domicile fixe, près de un sur trois nouveaux arrivants (31 %) a cité des facteurs directement liés à la raison de leur immigration (p. ex., guerre, forcé à quitter le pays). Les nouvelles arrivantes étaient deux fois plus nombreuses, en pourcentage, que les autres femmes à citer la violence conjugale comme facteur contributeur (40 % par rapport à 22 %).

CONCLUSIONS

Les constatations de ces dénombrements ponctuels dans les collectivités enrichissent les connaissances qui existent déjà sur l'itinérance au Canada. Il existe bien des données sur les occupants des refuges au Canada, mais les dénombrements ponctuels peuvent servir à communiquer avec les personnes sans abri qui n'ont pas accès à de tels services, notamment aux refuges. Il est à noter que la moitié des recensés dans cette étude se trouvaient dans un refuge, mais que la moitié des personnes en situation d'itinérance cachée et le tiers des sans-abris qui occupent des lieux extérieurs ont indiqué qu'ils n'avaient jamais recouru à un refuge au cours de la dernière année.

Populations

Plus de la moitié des répondants ont indiqué qu'ils étaient sans abri pendant six mois ou plus au cours de la dernière année. Les **Faits saillants de l'Étude nationale sur les refuges 2005-2014** ont montré que la majorité des personnes qui deviennent sans abri ne sont touchées par ce phénomène qu'une brève période de temps. Relativement peu de gens vivent l'itinérance sur de nombreuses années. Pourtant, les personnes sans abri chroniques semblent constituer la majorité des personnes qui sont sans-abri à n'importe quel jour donné.

Ces dernières années, beaucoup de collectivités ont adopté une approche **Logement d'abord** en soutien aux personnes sans abri chroniques. De manière générale, dans le cadre de cette approche, les personnes qui ont le plus besoin d'aide sont déplacés aussi rapidement que possible de la rue ou du refuge à un domicile fixe, tout en bénéficiant de soutiens adaptés à leurs besoins. À mesure que cette approche est adoptée par les collectivités canadiennes, plus de gens reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour avoir un domicile fixe.

Les constatations font également ressortir des populations qui ont un besoin pressant d'être soutenues. Les Autochtones sont sur-représentés dans la population des personnes sans abri dans tout le pays. La forte incidence d'itinérance chronique au sein des Autochtones révèle un besoin pour une approche Logement d'abord qui est adaptée culturellement, comme le projet pilote mené à Winnipeg *At Home / Chez soi*. De même, la forte incidence d'itinérance chronique chez les vétérans et d'itinérance familiale chez les nouveaux arrivants indique qu'il existe un besoin de soutien ciblé.

D'autres constatations dans ce rapport mettent en lumière le besoin de soutien ciblé ou une enquête plus approfondie :

- Près du quart des femmes ont cité la violence conjugale comme un facteur ayant mené à la perte de leur dernier domicile fixe. Cette proportion était plus importante chez les nouvelles arrivantes. Les refuges pour femmes victimes de violence conjugale jouent un rôle important dans la satisfaction des besoins de cette population.
- Les adultes âgés et les aînés étaient en plus grande proportion à imputer la perte de leur dernier domicile fixe à des facteurs financiers, notamment l'incapacité de payer le loyer et la perte de leur emploi. Les interventions financières pourraient s'avérer utiles pour prévenir la perte du domicile fixe chez ces groupes d'âge.
- L'expulsion pour des raisons non financières est courante dans toutes les catégories d'âge. En l'absence de renseignements complémentaires, ces raisons restent obscures.

Le prochain dénombrement coordonné : 2018

Les conclusions du dénombrement de 2016 constituent un portrait de l'itinérance lors de l'hiver-printemps 2016. La véritable valeur des dénombrements ponctuels se concrétise au fil des répétitions des dénombrements. Le prochain dénombrement constituera un point de comparaison avec ce premier dénombrement et permettra de relever les changements dans les populations distinctes. Plus particulièrement, il sera éventuellement possible de voir une évolution de l'itinérance chronique et épisodique dans les collectivités qui appliquent l'approche Logement d'abord.

Le nombre de collectivités participantes est susceptible d'augmenter en 2018. Il sera donc possible de dresser un portrait plus large de l'itinérance au Canada. Il est probable que certaines populations, comme les nouveaux arrivants, soient plus représentées que d'autres dans certaines collectivités. Grâce aux données recueillies dans ces collectivités, il sera peut-être possible de mieux comprendre les facteurs qui conduisent à l'itinérance, et le type d'appui qui peut les contrecarrer.